

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 14 mars 2022

Pour diffusion immédiate

Le groupe IDP de l'Assemblée des Français de l'Étranger demande un réexamen des dossiers de STAFE suivi d'une réforme des critères pour un retour à l'esprit initial du dispositif

Le vendredi 11 mars s'est tenue la réunion de la commission consultative du dispositif d'aide aux associations. Cette commission a passé en revue 242 dossiers préalablement étudiés et sélectionnés par les conseillers des Français de l'étranger (Cfde). Nos élues, membres de cette commission, ont défendu ces dossiers cinq heures durant.

Au terme de cette réunion, seuls 94 dossiers sur les 242 initialement retenus par les conseillers des Français de l'étranger ont été acceptés et 38 ont été revus à la baisse. Seulement 795 000 euros de fonds ont été alloués, soit moins de 40% des deux millions budgétés par l'État. Au total, 110 dossiers ont été rejetés équivalant à 1,1 million d'euros.

Aujourd'hui, l'interprétation des critères définis par la commission fait qu'ils ne correspondent plus à l'esprit du STAFE. Ces critères ne pouvaient être anticipés ni par les élus, ni par les associations.

Cette situation n'est pas acceptable.

Selon notre propre analyse, au moins 600 000 euros de fonds supplémentaires auraient dû être alloués. Nous demandons un réexamen des dossiers de STAFE passés lors de cette commission et une réforme des critères pour revenir à l'esprit initial du dispositif.

« Le STAFE avait vocation à remplacer la réserve parlementaire qui était opaque et donnait lieu à des conflits d'intérêts. L'administration a interprété de façon bien trop restrictive les critères initiaux qui lui donnaient beaucoup plus de largesse. Il faut redonner le pouvoir de décision aux élus locaux qui ont l'expertise du terrain. » explique Élise LÉGER, conseillère AFE élue en Australie.

« Je siège dans cette commission depuis sa création. La première année le budget a été alloué dans sa quasi-totalité. Je constate que les critères ont évolué de façon restrictive et que les élus locaux ne soient pas respectés dans leur appréciation. Une enveloppe de 2 millions d'euros existe. Elle doit pouvoir bénéficier aux projets présentés par les associations des Français de l'étranger. » ajoute Marie-Christine Hartigalde conseillère AFE établie au Chili.

Pour plus d'information:

Contact groupe IDP - Thierry MASSON – Président du groupe

email: t.masson@conseiller-fde.fr

Tel. +32 484 74 71 36

Contact presse - Patricia CONNELL

email: patriciaconnell@gmail.com

Tel. +44 77 75 75 59 68

ANNEXE

Extrait du discours du Président de la République devant l'AFE le 2 octobre 2017

« C'est pourquoi j'ai demandé dans mon discours aux ambassadeurs que les ambassades et les consulats s'appuient fortement sur tous ceux qui veulent jouer un rôle dans l'animation des communautés françaises, dans le développement des relations économiques de la France avec leur pays de résidence et dans la promotion de notre langue et de notre culture. Partout à l'étranger nos compatriotes font preuve d'un esprit d'entraide, de solidarité, d'initiative ; il faut le réactiver et là aussi, j'attends beaucoup de vous, il faut lui redonner des formes d'expression que nos concitoyens cherchent à trouver, il faut les valoriser, il faut promouvoir leurs initiatives, essayer de les généraliser quand c'est possible, s'appuyer sur eux comme des éléments là aussi de notre rayonnement. C'est vrai dans les affaires avec les chambres de commerce françaises à l'étranger, les sections locales des conseillers du commerce extérieur ; c'est vrai pour l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants avec le formidable réseau de la Fédération internationale des Accueils français et francophones d'Expatriés ; c'est vrai de l'aide apportée aux plus démunis à travers le tissu associatif et les sociétés de bienfaisance.

Et c'est pourquoi répondant, ce faisant, à la dernière question à laquelle je veux apporter réponse et qui est un juste point, j'ai noté comme vous que le Parlement avait choisi de mettre fin à la réserve parlementaire. Sur ce sujet, ça n'était pas un engagement de campagne ; c'est la coproduction législative, ça a été un choix du Parlement. J'ai noté comme vous que pour ce qui est des territoires français, il avait été décidé de mettre en place un fonds qui permette de compenser l'impact justement de la suppression de la réserve. C'est pourquoi je demande au ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et à son secrétaire d'Etat d'étudier la mise en place d'un dispositif permettant d'accompagner le tissu associatif des Français de l'étranger compte tenu de la suppression de cette réserve.

Nous devons avoir là un principe de justice, je sais que pour beaucoup d'associations que vous souteniez et que les parlementaires accompagnaient, la réserve était un élément important et donc nous devons regarder là-dessus comment créer avec le Quai un dispositif comparable et que les ministres puissent instruire cela en lien avec vous-même et les parlementaires. » .

[Lien](#) vers discours intégral.